

DECLARATION DE DEMARCHAGE

Conformément à l'arrêté municipal n° 2019/073, tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration auprès du service de Police Municipale de Pleurtuit, 15 jours avant le commencement de celui-ci.

La présente n'autorise en aucun cas le mandataire à se déclarer accrédité par la commune pour démarcher les particuliers et les entreprises.

DECLARANT

Nom et Prénom :

OU

Dénomination Sociale :

Numéro SIREN :

Adresse : N° Voie :

Complément d'adresse :

Ville :

Téléphone portable : et ou

DEMARCHAGE

Objet du démarchage :

Lieux du démarchage (quartiers) :

Période du Au

DEMARCHEUR(S)

Nom : / Prénom :

N° d'immatriculation du véhicule :

Nom : / Prénom :

N° d'immatriculation du véhicule :

Nom : / Prénom :

N° d'immatriculation du véhicule :

Nom : / Prénom :

N° d'immatriculation du véhicule :

ENGAGEMENT DU DECLARANT

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration (*nom, prénom ou représentant légal*),

.....

certifie exacts les renseignements qui y sont contenus.

Cadre réservé à l'Administration

Date d'arrivée :

.....

N° d'enregistrement :

.....

Observations éventuelles

.....

.....

.....

.....

.....

Le Maire

Sophie BEZIER

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au service de la Police Municipale de Pleurtuit dans le cadre de ses missions de protection de la population contre les démarches abusives. Ces données sont conservées ou éliminées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes (DGP/SIAF/2014/006) établies par le Ministère de la Culture et de la Communication. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation des traitements que vous pouvez exercer en vous adressant à la Mairie de Pleurtuit. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Centre de gestion d'Ille et Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD ou dpd@cdg35.fr. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL ».